

Vol. XIV

DÉCEMBRE 1908

N° 12

---

---

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

— — —

ARCHÉOLOGIE—HISTOIRE—BIOGRAPHIE  
BIBLIOGRAPHIE—NUMISMATIQUE

— — —

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

— — —

*Qui manet in patria et patriam cognoscere tenet.  
Is mihi non civis sed peregrinus erit.*



LÉVIS  
PIERRE-GEORGES ROY,  
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE.

## RECHERCHES HISTORIQUES

---

*Sommaire de la livraison de décembre* :—Le Chapitre de la cathédrale de Québec et ses délégués en France. Lettres des chanoines Pierre Hazeur De L'Orme et Jean-Marie de La Corne (*suite*), Mgr Henri Têtu.—La famille Adhémar de Lantagnac (*suite et fin*).—Les premiers missionnaires et curés de Port-Royal, Placide-P. Gaudet.—Les troupes de la Nouvelle-France en 1721.—Table des matières.

---

**Les abonnés du Bulletin des Recherches Historiques voudront bien se rappeler que leur abonnement pour 1908 est maintenant dû.**

**Abonnement - - - - \$2.00 par année.**

---

### PUBLICATIONS RÉCENTES

---

*Projet de colonisation*, par le P. Marcel Martineau, S. J.—Bureaux du "Messager Canadien", rue Rachel, Montréal.

*Les étapes d'une classe au Petit Séminaire de Québec, 1859-1868*, par l'abbé D. Gosselin. S'adresser à l'auteur, à Charlesbourg.

*Les tremblements de terre de la région de Québec*, par Mgr J.-C. K.-Laflamme.

*Review of Historical Publications relating to Canada (1907)*.

*L'abbé Holmes et l'instruction publique*, par l'abbé Auguste Gosselin. Prix \$0.50. S'adresser à l'auteur, à St-Charles de Bellechasse.

*Les champs de bataille de Québec. La voix de l'histoire.*

*Missisquoi county historical Society. Third Annual Report Illustrated.*

# BULLETIN

DES

## RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XIV DÉCEMBRE 1908

N° 12

LE CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE DE QUÉBEC ET  
SES DÉLÉGUÉS EN FRANCE. LETTRES DES CHA-  
NOINES PIERRE HAZEUR DE L'ORME ET JEAN-  
MARIE DE LA CORNE.

1723 - 1773

(Suite)

Voici ce qu'écrivait, de son côté, et sur le même su-  
jet, M. l'abbé de l'Isle-Dieu aux chanoines de Québec :

“ Vous vous plaignez que vos bénéfices valent au  
moins 9000 frs et que vous n'en tirez presque rien.  
En voici le revenu et les charges d'après ce que m'en  
a dit M. l'abbé de L'Orme, votre confrère et votre agent  
en France :

“ Abbaye de Maubec, ci-devant et par le précédent  
bail affermée 5000 frs, et présentement 4500 frs.

Le prieuré d'Eve 1500 frs ; le prieuré de Chezelles  
1300.—Total 7300 frs.

“ Dépenses ou charges :

En portions congrues.....	750 frs.
Decimes.....	1400
Gages de gardes.....	250
Réparation à l'abbaye.....	1000
Réparation des prieurés.....	500
Honoraires de régie.....	900

---

4800 frs.

“ Il ne vous reste de net que 2500 frs.

“ Vos bénéfices ne valent donc pas 9000 frs, comme vous me faites l'honneur de me le mander ; mais quand ils ne vaudraient que 7300, comme me le dit ici M. de Lorne, c'est une bien mauvaise régie que celle qui ne tire que 2500 frs de 7300. C'est presque deux tiers de non valeur, et j'avoue que je n'y comprends rien, quoique je suis bien persuadé de la probité et de l'intelligence de M. de Lorne que j'ai l'honneur de connaître et dont je suis ami depuis près de 20 ans. Cependant, à force de causer avec lui sur vos intérêts et sur une régie moins dispendieuse et plus utile, j'ai aperçu d'où venait le défaut de la sienne, sans qu'il en fût coupable ni qu'il pût faire autrement.

“ Vos bénéfices sont situés dans un pays où près de la moitié ou au moins un grand tiers du produit des terres consiste en chetelles <sup>(1)</sup> ou bestiaux dont les terres sont chargées au profit du propriétaire et des fermiers, en conservant les souches.

“ Mais pour tirer ce profit, il faudrait faire les fonds que ne peut pas faire M. de Lorne si vous ne les lui fournissez pas ; aussi les fermiers retirent tout le produit et vous laissent les charges, et voilà pourquoi vous ne retirez de 7,300 frs que 2,500.

“ Il faudrait donc imaginer une autre régie puisque la vôtre est fautive et trop dispendieuse.

“ Si celle dont je vous donne l'idée et qui serait de charger les fermes qui forment votre revenu de chetelles et de bestiaux, ne vous convient pas, conferez-en avec monseigneur votre évêque ; il vous donnera peut-

---

(1) Le cheptel est un contrat par lequel l'une des parties donne à l'autre un fonds de bétail pour le garder, le nourrir et le soigner sous certaines conditions quand au partage des profits entre eux. (Code civil 1698). A l'exception des profits de laitages, graisses ou fumiers... qui sont laissés en entier au preneur, tous les profits tant de laines que de croits et des améliorations des bêtes sont communs entre les parties.  
Lettre de M. J.-Edmond Roy.

être quelque projet meilleur que tous ceux que je pourrais vous suggérer.”

L'année suivante 1751, le même abbé de L'Isle-Dieu revient sur le même sujet dans une lettre aux chanoines de Québec :

“.....Je n'ai jamais prétendu faire tomber le défaut de l'administration de vos biens en France sur M. de Lorme, votre confrère et agent en ce pays-ci, vous le pourrez voir en relisant ma lettre.

“ Je connais trop sa probité et son intelligence, son attachement pour vos intérêt, pour lui imputer ni négligence, ni incapacité ; je ne lui aurais pas d'ailleurs confié mes extraits pour la Cour, sur votre article, comme je le fis dans ce temps-là, en présence de M. l'abbé de Gannes, votre ex-confrère, si j'avais été capable de vous en donner une idée peu conforme à son caractère, à ses sentiments et à ma façon de penser.

“ L'un et l'autre parurent contents de mes représentations à la Cour à votre sujet, et du compte que j'y rendais de votre Chapitre.

“ Tous deux, loin d'être blessés de ce que je disais de l'administration de celui qui en était chargé, conviennent qu'il fallait des fonds pour la rendre meilleure..... et plus lucrative, et qu'il était difficile de faire quelque chose de rien, et dès qu'on était obligé d'affermir sèchement le sol au colon sans lui fournir ni chetelles ni bestiaux, il en tirait seul le profit au préjudice du propriétaire..... je défie M. Delorme, tout zélé et tout habile qu'il est, de faire autrement ..... Quant à votre affaire vis-à-vis du Séminaire..... pour la contestation de la cure, le Roy, informé des mesures que M<sup>gr</sup> votre évêque avait prises pour vous concilier, l'a évoquée de lui-même à son Conseil et a nommé des commissaires pour lui en faire le rapport ; ainsi elle sera incessamment jugée. Le ministre m'a fait savoir que votre député repassait cette année à Québec et qu'il suffisait d'un seul agent en France pour y suivre cette affaire et y administrer vos revenus.

“ Pour ce qui regarde M<sup>gr</sup> votre Evêque, messieurs, il m’a mandé que son pourvu à la cure de votre ville avait été maintenu et que le Conseil Souverain avait jugé qu’il n’y avait pas abus dans sa présentation, nomination et visa.

“ Pour ce qui concerne les autres chefs de moyens d’appel comme d’abus que vous aviez articulés contre lui, jusqu’à présent il n’en est point question, quoiqu’il ait cru avoir lieu de s’en plaindre pour lui-même et pour le respect dû à la mémoire de ses prédécesseurs. Il les a seulement fait consulter en ce pays-ci à gens habiles qui de vous à moi les ont trouvés mal fondés et pas assez mesurés.

“ Vous pensez bien, messieurs, que sur cela je n’ai garde de me déclarer votre partie ni votre juge. Quant à la première qualité, ce serait faire plus que Mgr votre Evêque n’exige de moi ; à l’égard de la seconde, elle ne pourrait me convenir ; je n’entre pas dans le détail de cette discussion. J’ignore les exceptions et les moyens que Messieurs les directeurs du Séminaire employeront contre vous... et également les titres dont vous prétendez étayer votre droit.

“ Tout ce que je sais, c’est que Mgr votre Evêque conserve entre deux corps qui lui sont également chers une parfaite neutralité, avec cette seule et unique réserve qui est que si la cure passe entre vos mains en vertu de la Bulle de 1713, dont vous excipez, il en demandera également l’exécution pour son droit de choisir le sujet à qui parmi vous on fera titre de la cure.

“ Voilà, messieurs, l’état où sont les choses dont sans doute monsieur votre député vous rendra compte. J’aurais bien souhaité le pouvoir voir plus souvent pendant son séjour à Paris, et avoir eu un logement à lui offrir ; j’ai même été étonné que messieurs les directeurs de cette maison ne l’aient pas déterminé à y en prendre un.

“ Quant aux services que vous me jugerez à portée

de vous rendre, je vous les offre de tout mon cœur dans toutes les occasions où je pourrai vous prouver à tous en général et à chacun en particulier le dévouement sincère et le respect avec lesquels je suis, messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur,

“ L'ABBÉ DE LISLEDIEU,

Vic.-Gén. de Québec.”

“ Je voudrais bien, messieurs, que vous eussiez suivi le conseil que je pris la liberté de vous donner, l'année dernière, et que vous fussiez restés amis de Mgr votre Evêque. Il est dans une grande considération dans ce pays-ci et aurait pu vous rendre de très bons offices pour vous tirer de l'état où vous me paraissez être.”

Une des causes qui pouvaient expliquer le peu de revenus de l'abbaye de Maubec, c'était les décimes que le propriétaire était obligé de payer au clergé.

En 1745, le Roy avait demandé “ à l'assemblée du clergé tenue à Paris, un don gratuit pour subvenir aux frais de la guerre, et le clergé avait donné quinze millions.” “ Vous jugez bien, messieurs, écrivait M. De L'Orme que ces quinze millions seront répartis dans tout le royaume, sur les abbayes, prieurés, évêchés, etc.”

En 1748 : “ Je ne suis pas à représenter à la Chambre du Clergé de Bourges que l'abbaye de Maubec est surchargée par les décimes; j'en ai parlé à Mgr l'archevêque qui me promit qu'on y aurait égard. L'on diminua quelque chose dans le temps; mais depuis les guerres, l'on a augmenté et je crois que l'on augmentera encore, car le clergé a été chargé extraordinairement pour subvenir aux frais de la guerre. Si Dieu nous donne la paix que tout le monde souhaite, il sera temps pour lors de parler. Pour à présent, il faut payer avec une exactitude des plus rigoureuses, car on ne donne pas le moindre quartier.”

Pendant que les abbés De L'Orme et de la Corne

s'épuisaient en vains efforts pour faire avancer leur procès à Versailles, leurs confrères du Canada ne restaient pas inactifs et s'employaient à leur envoyer des munitions sous forme de documents et d'informations. J'ai sous les yeux un long mémoire écrit par M. Perrault mais composé par M. de Lavillangevin où l'on trouve bien des détails intéressants mais aussi des répétitions et des longueurs interminables, des plaintes contre l'évêque et le séminaire. Je ne citerai que quelques lignes concernant la cathédrale : "On a dit ici que la protection qu'ont MM. des Missions Etrangères pourra bien faire que le Roy nous ôte la cure et qu'il nous donnera quelque autre chose à la place. Monsieur, tenez absolument tant que vous pourrez pour la cure ; ne faites point d'accommodement là-dessus. Nous l'avons toujours desservi et près de cent autres du diocèse en différents temps. On nous la fera encore desservir et les cures de la campagne, dès que le procès sera fini. Car enfin il n'y a point de prêtres en Canada, et on en trouve point qui y veuillent venir pour les raisons que vous savez. Il est juste que nous jouissions des revenus et que nous desservions plutôt la cure qui nous appartient que des cures de campagne qui ne nous permettent pas de nous trouver à notre office. Nos services passés et présents mériteraient seuls cette récompense. S'il faut céder à la force et que le Roy l'ordonne, faites du moins en sorte que notre portion dans l'église soit bien réglée ; si nous ne pouvons l'avoir toute, sur toute chose, il nous faut l'emplacement entier du presbytère, tout le terrain joignant l'église, pour nous bâtir et loger. MM. du Séminaire ont beau loger leur curé dans leur grand séminaire et il ne se pourrait plaindre d'être éloigné de l'église, puisque les deux terrains se joignent. Prêchez bien là-dessus. Il n'est pas naturel, surtout dans un pays comme le Canada, que les chanoines ne puissent pas trouver un emplacement pour se loger assez proche

pour servir leur église, après tant de services rendus gratis au séminaire et au public, les temps et les hivers étant si rudes et les rues et chemins presque impraticables. Messieurs du séminaire le connaissent, puisqu'ils ont eu jusqu'ici une allée couverte pour venir à l'église, qu'on leur a accordée sur le cimetière, même sans formalités et sans en parler aux chanoines. Mais pour les chanoines, on n'y pense pas, ils sont logés sur Dio. Songez bien aussi qu'il faut une sacristie différente pour la paroisse et la cathédrale.....

“ Les orgues, comme vous savez, étaient à nous et nous ont coûté quinze cents livres ; monseigneur les a défaites entièrement. <sup>(1)</sup> C'est à nos frais qu'a été fait

---

(1) Dans son intéressant article sur “ la musique à Québec au temps de Mgr de Laval ” — *La Nouvelle-France*, mai 1908 —, M. Ernest Gagnon rappelle que l'orgue acheté en France par le prélat fut inauguré en 1664. Il ajoute : “ cet instrument fut sans doute détruit pendant le bombardement de 1759. ” Mais il y eut d'autres orgues entre 1664 et 1759. D'abord celui dont parle M. de Lavillangevin dans la lettre citée et qui avait coûté 1500 livres aux chanoines. En 1721-1722, il y avait deux orgues ; on paie au facteur Labrosse “ 250 frs pour le raccommodage de la petite orgue. ”

Je trouve de plus et dans les archives du Chapitre, au 9 mars 1723, le compte suivant du même Labrosse de Montréal : “ Pour prix et façon de l'orgue 800 l ; pour la monter 90 l. ” Il y a ensuite le compte des voyages de Montréal à Québec et le total est de 1165 l, y compris “ 25 l pour le buffet de la petite orgue. ”

Le compte est signé par “ Paul Jourdain facteur d'orgue ” ; il s'appelait Jourdain dit Labrosse. Voici maintenant que Mgr de Pontbriand détruit entièrement les orgues en 1744, quand il fait rebâtir la cathédrale. Il faut les remplacer, et c'est tout naturellement le chanoine de la Corne qui est chargé de faire faire les orgues à Paris.

Il écrit à M. de Lavillangevin, le 27 février 1753 : “ J'aurai l'orgue pour 1850 frs tout neuf... Il y aura une trompette, un tremblant doux et un tremblement fort, deux claviers. ” Le lendemain, le même écrit à M. de Tonnancour : “ Votre chien d'orgue me fait mourir à petit feu... Je me suis engagé pour 2000 frs à partir de Paris et en état de faire le voyage, c'est-à-dire encaissé... Je n'ai pas voulu retrancher la trom-

le chœur et le grand autel qui ont coûté plus de quatre mille livres au Chapitre. Nous avons acheté pour douze cents livres de tapisserie, sans compter les tapis de l'autel, du marchepied, du pupitre, des escabeaux des chantres et enfants de chœur, les chaises garnies et mille autres dépenses... qu'on nous a obligé de fournir sans que la paroisse ait contribué en rien. En un mot, on nous a regardés jusqu'ici comme des locataires de l'église, mais on nous en a bien fait payer le louage, malgré tous nos services. Vous savez ce que nous avons contribué pour la bâtisse de la nouvelle église,

---

pette qui est un objet considérable et sans laquelle votre orgue n'est rien pour votre église, à ce que disent tous les organistes. Cette trompette fera autant de bruit que tout le reste." Le 7 mai de la même année, le chanoine revient sur le même sujet : " Je vous ai envoyé l'orgue que vous m'avez demandé. Il est actuellement à Rouen et peut-être rendu à Honfleur. J'ai préféré cette voie, attendu qu'elle est moins coûteuse. Vous recevrez trois grosses caisses... chargées sur la Parfaite Union commandée par le capitaine Durand. J'espère, messieurs, que vous en serez contents. Il est neuf et bien conditionné; il a été fait sous mes yeux et rien n'a été épargné; pendant près de deux mois, il y a eu 10 à 12 ouvriers qui ne l'ont pas quitté d'un instant. Je crois que vous ne trouverez pas mauvais que j'y aie fait un ajouté de plusieurs jeux qui vaudront et feront beaucoup plus d'effet et de bruit que les jeux que vous m'aviez demandés. Vous serez contents de la trompette; j'y ai fait encore ajouter depuis ma lettre écrite à M. de Lavillangevin, un jeu de flûte, attendu que la place était toute faite et prête à recevoir les tuyaux. Il m'a coûté 60 frs, compris ce qu'il m'a fallu donner aux compagnons pour boire, c'est une règle ici à laquelle il faut se soumettre, ainsi, messieurs, cet orgue vous revient tout encaissé et emballé à 2060 frs; le marché m'a coûté 6 frs; ce qui fait 2066 livres que je me suis engagé ainsi que M. De L'Orme et un marchand de la rue St-Denis (qui à notre défaut a répondu) à payer dans le courant d'avril prochain... Tous ceux qui l'ont vu (l'orgue) l'ont estimé à cent louis..."

" Je joindrai à cette lettre le mémoire du facteur pour l'arrangement des jeux; tous les tuyaux sont numérotés, d'autres liés ensemble dans l'ordre qu'ils doivent être posés. En étendant la corde qui les tient, on connaîtra l'arrangement et leur place. Mais qu'on se donne de garde de délier

les frais excessifs de la sacristie pendant la guerre... Le séminaire qui jouit de tout n'a pas donné en tout deux cents livres. Je le sais bien, puisque j'ai fait moi-même la quête deux fois au dit séminaire. Les RR. Pères Jésuites ont bien plus donné qu'eux. Je ne sais pas s'il ne serait point bon de faire observer les peines que je me suis données et quel en a été le produit. J'ai fait deux fois la quête et ai ramassé dix mille livres. Personne ne voulait s'en charger ni aucun des marguilliers, parce que l'on avait déjà passé seize jours en quête sans avoir eu que douze cents livres. Mon-

---

et d'ôter les ficelles qui les tiennent par ordre, car on n'y connaîtrait plus rien, ce qui donnerait peut-être beaucoup de peine à Monsieur Récher. Si nous étions plus riches et que nous eussions de l'argent content, j'emmènerais, l'année prochaine, le maître compagnon qui a fait cet orgue et qui l'achèverait dans le pays. Celui que je vous en envoie en serait le positif sans y rien ajouter ni changer et nous aurions un orgue semblable à ceux de Saint-Eustache, Saint-Médéric et les Petits-Pères, qui sont les plus beaux de Paris. Mais cela nous coûterait gros; un bon ouvrier se ferait payer cher et il faudrait porter d'ici des matériaux. On épargnerait beaucoup sur le bois qui coûte ici fort cher.

“ J'oubliais de vous marquer que je n'ai pas reçu l'orgue sans l'avoir fait visiter et toucher par un habile organiste qui est celui du roi de Pologne; il a été très content pour le prix. Il est deux heures après minuit, j'ai dix lettres à cacheter et deux à achever.”

L'instrument arriva en parfait état à sa destination et fut installé dans la cathédrale, comme le prouve l'acte capitulaire du 2 octobre de la même année: “ La compagnie tout d'une voix a dit et déclaré qu'il n'y avait pas à balancer de payer l'orgue au temps marqué par le marché passé par le Sieur de la Corne, d'autant moins qu'elle était arrivée sans aucun accident et qu'elle était aussi belle qu'on le pouvait souhaiter pour le prix.” Mgr de Pontbriand qui ne cessait de donner des preuves d'une inépuisable générosité vint en aide aux chanoines et il leur écrivit le 16 du même mois: “ Je vous envoie une lettre de change de 1200 frs dont je vous fais présent pour payer une partie de vos orgues. Je suis charmé de pouvoir vous donner cette légère marque de mon attention à vous aider.” Ce furent donc ces orgues de 1753 qui furent détruites avec la cathédrale en 1759.

seigneur me proposa à une assemblée de marguilliers ; alors ces messieurs acceptèrent avec joie et l'un d'eux se joignit à moi. Je fus encore la cause, comme vous le savez, de la quête dans les paroisses qui valut encore autant. Est-il possible qu'après tant de peines, tant de services et de dépenses, on nous chasse de notre église, comme on le prétend ; car on nous soutient encore aujourd'hui que nous n'y avons rien du tout.

“ Tâchez, je vous prie au nom de Dieu, de faire juger cette affaire avant l'arrivée des vaisseaux ; vous en savez la conséquence. Je ne sais si vous vous serez informé des droits des Chapitres et si vous aurez pensé aux deux trônes ou chaises épiscopales qui ont coûté plus de douze cents livres et dont on n'était pas pressé, y en ayant un beau donné par le Roy. Vous savez que Monseigneur n'a point de stalle dans le chœur comme en ont tous les évêques de France ; il n'y a pas encore quatre ans de cette innovation. Vous savez tous les cercles qu'il fait faire toutes les fois qu'il assiste à la messe solennelle ; et comme il n'y a que peu de chanoines, il a donné le droit à messieurs du séminaire et à tous les prêtres qui se trouvent à l'église d'assister à ce cercle. Je crois qu'il n'y a que les chanoines qui soient du chorus.

“ Vous savez aussi que M. le Doyen n'a pu obtenir de Mgr de Pontbriand de confessionnal malgré toutes ses représentations ; il n'y en a pas même pour le pénitencier...il prétend être maître de tout...Vous savez que Monseigneur est dans le dessein de séparer l'office de la cathédrale de celui de la paroisse. Il y a soixante-six ans que nous faisons l'office commun, et que nous en supportons toutes les charges...on dit... que si le Séminaire gagne et que l'église nous doive rester, Monseigneur transportera la paroisse dans la grande chapelle que le Séminaire bâtit...vous savez qu'il a fait bâtir cette chapelle au séminaire sans que nous ayons été consultés. Pourtant le concile de Trente

veut que deux chanoines soient appelés au moins pour les affaires qui regardent les séminaires... n'oubliez pas de faire remarquer à messieurs nos avocats combien il a été gracieux jusqu'ici à messieurs du Séminaire de former les jeunes gens et ecclésiastiques dans notre église et pour le chant et pour les cérémonies sans qu'il leur en ait jamais coûté un sol. Ils n'ont jamais fourni un sol pour les ornements, linges, bois, hosties, vin, cierges, livres, vases sacrés, ustensiles et tout le reste. Ils n'ont pas même fourni les livres de chant pour faire chanter et apprendre les séminaristes dans le séminaire. C'est nous qui jusqu'ici avons tout fourni... Mais le chapitre n'en est-il pas mal récompensé ? "..... Il faut faire voir que nous ne prétendons rien que de très juste et qui ne peut être préjudiciable aux paroissiens. Il me paraît d'autant plus important de donner cette explication bien nette et bien juste que nous savons sûrement et par ce que Monseigneur a dit lui-même à M. Perrault et par ce que M. de Villars me dit hier, que Monseigneur l'Evêque devait intervenir et faire intervenir dans la cause MM. les marguilliers ; c'est sans doute de sa part pour avoir la nomination à la cure et encore de sa part et de celle des marguilliers pour nous empêcher de tirer aucun sol de la fabrique et nous empêcher même d'avoir vue sur l'emploi des deniers de la fabrique et sur les comptes des marguilliers. M. de Tonnancour m'informa hier que MM. Jacrau et Villars avaient été trois fois de suite chez M. Perthuy qui tient, comme vous savez, la place de procureur général au conseil, pour conférer avec lui sans doute pour cette opposition, et Monseigneur l'envoya encore quérir hier pour dîner. Nous savons aussi que Monseigneur travaille à force et fait un mémoire instructif de l'affaire du Chapitre et du Séminaire ; car on en a vu le titre. Il a dit aussi qu'il passerait en France, si l'affaire n'était point jugée cette année. Ce serait s'abuser et s'aveugler soi-même que de penser

qu'il fût pour nous. Il a trop à cœur d'humilier encore le Chapitre, quelque petit et bas qu'il soit. Il a dit à M. Perrault qu'il n'était pas bien certain que la juridiction nous appartint dans les vacances du siège épiscopal et qu'il pourrait bien y avoir là-dessus un règlement qui ne nous serait point favorable. Vous voyez par tout ce que dessus premièrement combien il est important de faire juger cette affaire avant l'arrivée des vaisseaux...et secondement que nous devons nous défendre à toutes fins ; et si l'Evêque veut nous embarrasser encore davantage, je pense qu'il serait bon de l'embarrasser lui-même et les marguilliers...

“ Mille compliments et actions de grâces à l'abbé de Gannes ; dites-lui que Monseigneur a donné son canonicat à M. Perrault <sup>(1)</sup> dont nous sommes très contents et qui est bien zélé pour son Chapitre.....j'ai beaucoup de confiance, et tout le Chapitre, en M. De L'Orme qui a toujours agi de son mieux...pour l'avantage du Chapitre. Mais vous n'êtes pas trop de deux pour vaquer à une affaire si importante...”

---

(1) M. Perrault avait été nommé chanoine le 13 décembre 1750. Ce fait et d'autres mentionnés dans la lettre de M. de Lavillangevin montrent que cette lettre qui n'est pas datée a été écrite en 1751.

(A suivre)

M<sup>ST</sup> HENRI TÊTU

---

LA FAMILLE ADHÉMAR DE LANTAGNAC

---

(Suite et fin)

III

PIERRE-GASPARD-ANTOINE ADHÉMAR DE  
LANTAGNAC

Né à Québec le.....1724. <sup>(1)</sup>

Le 1er octobre 1738, le gouverneur de Beauharnois demandait au roi une expectative d'enseigne pour lui.

Ce ne fut qu'en 1743 qu'il obtint du service dans les troupes de la Louisiane.

En 1744, il était fait enseigne en second.

En 1746, il lui arriva une drôle d'aventure. S'étant écarté des habitations, il fut fait prisonnier par les Chérakis. Ceux-ci l'amènèrent dans les bois.

Ses chefs crurent qu'il avait déserté et était passé au service des Anglais.

Ce ne fut qu'en 1755 que M. de Lantagnac obtint sa liberté. Il avait été neuf ans en captivité. <sup>(2)</sup>

En 1765, M. de Lantagnac était encore enseigne dans les troupes de la Louisiane.

IV

GENEVIÈVE-FRANÇOISE ADHÉMAR DE  
LANTAGNAC

Née à Québec le 18 août 1725.

“ Dès qu'elle fut d'âge à suivre les exercices d'une

---

<sup>(1)</sup> Les cérémonies du baptême lui furent supplées le 25 octobre 1724.

<sup>(2)</sup> De Villiers du Terrage, *Les dernières années de la Louisiane française*, p. 70.

classe, sa pieuse mère la plaça au pensionnat des Ursulines de Québec, où se trouvaient déjà ses deux sœurs aînées : Catherine-Ignace et Marie-Anne. Madame de Lantagnac, dont la conduite distinguée répandait une grande édification au milieu du monde, n'eut pas de peine à inspirer à ses enfants l'amour de la piété. Dès ses premières années, Geneviève-Françoise n'avait manifesté que les goûts les plus solides ; au lieu de s'amuser à des jeux puérils, son plaisir était de se tenir auprès de sa mère, et de lui faire raconter des histoires de la Sainte Ecriture. Dès lors aussi, cette bonne mère avait fait d'elle sa petite confidente, et l'initiait à toutes ses dévotions et bonnes œuvres. C'est ainsi qu'au sein de la famille la future Ursuline préludait à une vie plus parfaite. Ses bons sentiments n'eurent qu'à se fortifier au pensionnat, car déjà elle avait trouvé le secret de rendre à Dieu ce qui est à Dieu, et de ne pas s'ennuyer à la prière. L'habitude de la réflexion lui facilita beaucoup l'étude des sciences alors requises ; aussi ses progrès ne furent pas médiocres. Elle parlait bien, écrivait avec facilité, et chantait avec une grâce ravissante.

“ Son éducation terminée, mademoiselle de Lantagnac reprit sa place à la maison paternelle. A un air noble, elle joignait cette solidité d'esprit, cette douceur de caractère et ces grâces extérieures, qui font d'une jeune personne l'ornement de la société. Cependant, décidée à se faire religieuse, Geneviève-Françoise ne paraissait que malgré elle dans les réunions de plaisir, et les noces de sa sœur Marie-Anne, qui se firent dans sa seizième année, n'ébranlèrent aucunement sa résolution.

“ Son père refusa d'abord de croire à cette vocation, et ce ne fut que dans sa vingtième année qu'il lui permit d'entrer au noviciat des Ursulines de Québec. Elle y fut admise le 23 mai 1744, et, après les épreuves ordinaires, elle prit l'habit de l'ordre sous le nom de Saint-Henri.

“ Enfin arriva pour Geneviève-Françoise le jour si beau de la profession religieuse, et ce fut en présence d'un grand nombre de parents et d'amis qu'elle prononça ses vœux sacrés (23 août 1746).

La mère Lantagnac de Saint-Henri décéda le 26 novembre 1765.

En date du même jour, les Annales des Ursulines disent, entr'autres choses :

“ Le Seigneur vient de nous affliger en retirant du milieu de nous, notre chère sœur Geneviève-Françoise de Lantagnac de Saint-Henri, qui n'était que dans sa quarantième année. Elle eût été capable de tous les emplois de la maison, si la faiblesse de son tempérament ne l'eût soumise à des infirmités presque continues. L'extrême délicatesse de sa conscience eût même dégénéré en scrupule, sans cette parfaite obéissance qui la guidait en tout. Cette âme chérie de Dieu a presque toujours souffert elle-même ; mais jamais elle n'a su ce que c'était que de faire souffrir les autres.” (1)

V

ÉLIZABETH ADHÉMAR DE LANTAGNAC

Née à Québec le 6 décembre 1726.

Morte en bas âge.

VI

MARIE-CHARLOTTE ADHÉMAR DE LANTAGNAC

Née à Québec le..... novembre 1728 (2).

Elle entra à l'Hôtel-Dieu de Montréal.

Elle mourut le 16 novembre 1756, victime d'une épidémie qui fit de grands ravages à Montréal.

(1) *Les Ursulines de Québec*, tome troisième, p. 99.

(2) Les cérémonies du baptême lui furent supplées le 16 mai 1729.

VII

JEANNE-CHARLOTTE ADHÉMAR DE LANTAGNAC

Née à Québec le 5 octobre 1729.

Elle entra à l'Hôpital-Général de Québec, le 2 octobre 1749, fit profession le 2 avril 1751 sous le nom de Sainte-Radegonde et mourut le 10 septembre 1754.

Nous trouvons un précis exact des vertus de la Sœur Sainte-Radegonde dans la lettre circulaire suivante datée du jour même de sa mort :

“ La désolante mort nous fait ressentir ses amertumes en tout temps.

“ Nous venons aujourd'hui, fête de l'auguste nom de Marie, d'en éprouver les tristes effets, par la perte que nous avons faite de notre chère sœur Jeanne-Charlotte de Lantagnac dite de Sainte-Radegonde, professe du noviciat. Ayant conçu un ardent désir de se consacrer à Dieu dans notre communauté, mademoiselle de Lantagnac, pour mieux connaître sa vocation, demanda d'entrer en notre pensionnat où elle passa une année. Nous remarquâmes en elle les plus heureuses dispositions,—beaucoup d'innocence, de piété, d'exactitude à ses devoirs. Elle se proposa pour entrer au noviciat : la supérieure et le chapitre, charmés de ses bonnes qualités et de la solidité de sa vocation, se rendirent volontiers à son pieux dessein ; quoiqu'elle parut avoir une santé très délicate, nous nous persuadions que ses vertus nous dédommageraient de son peu de forces. Sa joie fut complète lorsqu'elle se vit admise au postulat ; elle y fit paraître tant de ferveur et de zèle qu'elle mérita de prendre le saint habit. Revêtue des livrées de celui qu'elle avait choisi pour époux et prévenue de ses grâces de prédilection, la sœur Sainte-Radegonde marcha à grands pas dans les sentiers de

toutes les vertus religieuses. Pour fruit de sa fidélité, Notre-Seigneur la conduisit sur la montagne de la myrrhe, en lui présentant le calice d'une grave maladie, afin de la rendre digne de lui et de combler ses mérites. Elle la soutint avec une patience héroïque. Nous pensions qu'elle y succomberait ; elle n'en revint que pour mener une vie souffrante. Elle eut une grave appréhension de n'être pas reçue à la profession, se voyant très infirme, et ce ne fut pas une petite épreuve pour elle ; mais la vertu étant préférable à tout autre avantage, nous ne balançames pas à remplir ses désirs. Elle fit ses vœux dans un esprit de sacrifice, dont elle ne s'est jamais démentie, se regardant comme une victime toujours prête à être immolée, ne s'attachant qu'à détruire tout ce qui aurait pu l'empêcher d'être une hostie d'agréable odeur à celui auquel elle était parfaitement sacrifiée, et qui possédait uniquement son cœur. Au noviciat elle était l'exemple de ses sœurs, fervente, exacte à tous les devoirs de la vie religieuse, malgré ses infirmités qui étaient journalières. Son esprit de mortification lui donnait un courage au-dessus de ses forces. Les pratiques de pénitence prescrites par la règle ne suffisaient pas à son ardeur ; lorsqu'elle jouissait d'un moment de santé, elle usait des macérations les plus dures, et j'étais obligée de céder à ses instantes prières pour qu'elles lui fussent accordées.

“ Ma sœur Sainte-Radegonde avait l'air et l'esprit religieux. Sa soumission, sa douceur, son humilité, étaient remarquables. Elle servait les pauvres de manière à faire voir qu'elle honorait en eux la personne même de Jésus-Christ. Comme elle souffrait d'une maladie des poumons, un rhume qu'elle contracta la conduisit au tombeau. Dès qu'il y eut quelque apparence de danger, notre confesseur lui proposa de recevoir le saint viatique et l'extrême-onction ; elle y acquiesça avec de grands sentiments d'amour et une

reconnaissance des plus vives... Ayant son plein jugement jusqu'au dernier soupir, elle attendit avec une douce paix et une tranquillité admirable le moment où l'Époux arriverait pour l'introduire dans la salle nuptiale ; car elle était une de ces vierges sages qui conservent toujours dans leurs âmes le feu de la divine charité. Elle rendit la sienne entre les mains de son Créateur, en présence de notre mère de l'Enfant-Jésus et d'une partie de la communauté, le 10 septembre 1754, âgée de 25 ans et ayant trois ans et demi de profession." (1)

### VIII

#### ANGÉLIQUE ADHÉMAR DE LANTAGNAC

Née à Québec le 29 octobre 1730.

“ Lors que, en mai 1744, Geneviève-Françoise de Lantagnac fut admise au noviciat des Ursulines de Québec, sa sœur Angélique, qui terminait ses études, alla la remplacer auprès de son père, dont elle fut, pendant deux ans, la joie et la consolation, par son attention délicate à prévenir en tout ses désirs. Chez M. de Lantagnac, on s'amusait à *la française*. L'assiduité de ses compagnons d'armes était pour beaucoup dans les plaisirs de ce soldat, de sorte qu'Angélique eut bien des sacrifices à faire au milieu de tous ces militaires enjoués, et de toutes ces “ belles à gais loisirs. ” Ses amies étaient loin de soupçonner que l'aimable et intéressante demoiselle méditât le projet qui devait bientôt les surprendre. Angélique, en effet, ne soupirait qu'après le moment où il lui serait permis de se réunir à sa sœur ; mais elle n'osait en parler à son père.

“ Cependant les deux années du noviciat de Geneviève-Françoise s'écoulaient rapidement ; M. de Lantagnac devait bientôt descendre à Québec pour être

---

(1) *Mgr de Saint-Vallier et l'Hôpital-Général de Québec*, p. 625.

témoin de la consécration de sa fille, et Angélique était de la partie. La cérémonie de profession avait été fixée au 23 août 1746, et dès le commencement du mois, tout avait été disposé pour le voyage ; un voyage de Montréal à Québec était alors une véritable expédition.

“ La veille du départ, Angélique était parvenue à se ménager un entretien seul à seul avec son père, lui dit d'une voix timide :

“ — Cher papa, j'ai une grâce à vous demander ; elle est grande cette grâce, mais vous pouvez me l'accorder ; s'il vous en coûte quelque chose, il vous en reviendra aussi de grands profits.

“ — Qu'est-ce donc, ma fille, y a-t-il chose aucune que je vous refuse ?

“ — C'est que je crains de vous attrister, répartit Angélique.

“ — Non, non, mon enfant, ne crains rien.

“ Sentant alors redoubler son courage, la jeune fille apprit à son père qu'elle aussi désirait se faire religieuse, qu'elle voulait vivre et mourir auprès de sa sœur Geneviève-Françoise aux Ursulines de Québec. Après une pause où se peignait la lutte du sacrifice :

“ — Ma fille, reprit M. de Lantagnac, si Dieu demande encore cette immolation, il nous faudra à tous deux force et courage pour l'accomplir.

“ Le lendemain matin, le père et la fille, accompagnés de quelques amis, montaient généreusement dans la barque qui devait les transporter à Québec.

“ La cérémonie de la profession religieuse de Geneviève-Françoise finie, on se réunit au parloir pour féliciter la jeune professe. M. de Lantagnac était heureux du bonheur de sa fille ; cependant il parla peu et ne tarda pas à se retirer. Angélique s'approchant alors de la grille du parloir, dit tout bas aux religieuses :

“ — Gardez pour moi, s'il vous plaît, mes bonnes mères, ce voile blanc que ma sœur vient de quitter.

“ On le lui promet, et elle rejoignit gaiement son père.

“ La promesse ne fut pas vaine ; quelques jours plus tard, cette jeune fille, angélique de mœurs et d’instincts aussi bien que de nom, arrivait à la porte du monastère accompagnée de sa tante, Marie-Anne de Lino, et de plusieurs autres membres de sa famille. Admise au noviciat au commencement de septembre 1746, elle prit, le 15 décembre suivant, l’habit d’Ursuline, sous le nom de Sainte-Marie, et fit profession deux ans après.

Elle décéda le 13 février 1769.

Les Annales des Ursulines, notant la mort de la mère Angélique Lantagnac de Sainte-Marie, ajoutent :

“ Cette chère sœur donnait bien de la consolation à notre communauté. Elle était d’une douceur, d’une politesse, d’un recueillement, d’une humilité, qui en faisaient un modèle de la parfaite religieuse, et charmaient toutes ses sœurs. Dans son désir de soulager la maison, elle se livrait au travail avec une ardeur incroyable. Elle a été seconde dépositaire, infirmière et sacristine ; sa dévotion au Saint-Sacrement et au Sacré Cœur de Jésus lui faisait chérir particulièrement ce dernier office. Elle est morte comme sa sœur Geneviève-Françoise d’une fluxion de poitrine. Nous n’avons rien épargné pour la sauver, ni prières, ni remèdes, mais il fallut nous soumettre à ce nouveau sacrifice. Cette chère sœur était âgée de 38 ans, dont elle avait passé 22 en religion, exerçant avec succès, ainsi que sa sœur aînée, les fonctions d’Ursulines (1) ”.

## IX

### LOUIS ADHÉMAR DE LANTAGNAC

Né à Québec, le 1er janvier 1732.

Décédé en bas âge.

---

(1) *Les Ursulines de Québec*, tome troisième, p. 101.

X

FRANÇOIS ADHÉMAR DE LANTAGNAC

Né à Québec, le 15 décembre 1732.  
Décédé en bas âge.

XI

MARIE-URSULE ADHÉMAR DE LANTAGNAC

Née à Chambly le 8 août 1735.

Elle se consacra à Dieu parmi les pieuses Sœurs de la Congrégation Notre-Dame de Montréal où elle fit sa profession en août 1756, sous le nom de sœur Sainte-Claire.

Elle décéda le 5 février 1800, dans la soixante-cinquième année de son âge.

XII

MARIE-THÉRÈSE ADHÉMAR DE LANTAGNAC

Née à Chambly le 20 janvier 1737.

Elle entra à l'Hôpital-Général de Québec le 4 juillet 1754, et y prononça ses vœux le 8 janvier 1756, sous le nom de Sainte-Elizabeth.

“ La haute noblesse de son extraction formait le moindre mérite de cette humble hospitalière. Elle donna dès le temps de son noviciat des preuves de sa modestie et de sa sagesse. Quoiqu'elle n'eut pas encore quatre ans de profession à l'époque du siège de Québec la mère Sainte-Elizabeth fut jugée propre à prendre soin des blessés dans un hôpital ambulante, établi à une petite distance de l'Hôpital-Général, et elle vola au se-

cours des pauvres malades qui étaient déposés ou plutôt entassés dans ce triste réduit. Ni la vue des blessures encore toutes sanglantes, ni la crainte naturelle qu'inspire la présence d'une troupe de soldats armés, ne purent abattre son courage. Elle eut plus d'une fois à souffrir de leur grossièreté. Un d'eux lui appliqua un jour son sabre sous la gorge et lui arracha des mains, en même temps, quelques aliments qu'elle avait préparés pour ses malades. Cet incident, loin de la déconcerter, sembla lui inspirer un zèle nouveau, et aussi longtemps que les circonstances l'exigèrent, elle continua de prodiguer aux malheureux blessés ses soins et son dévouement.

“ La mère Sainte-Elizabeth fut elle-même gratifiée pendant plusieurs années du bienfait de la croix, par des infirmités habituelles. Elle décéda le 16 mai 1802, à l'âge de soixante-cinq ans, et ayant complété la quarante-sixième année de sa profession.” (1)

### XIII

#### ALPHONSE-MARIE ADHÉMAR DE LANTAGNAC

Né à Chambly le 20 janvier 1738.

Décédé au même endroit le 21 mars 1738.

---

(1) *Mgr de Saint-Vallier et l'Hôpital-Général de Québec*,  
p. 627.

## LES PREMIERS MISSIONNAIRES ET CURÉS DE PORT-ROYAL

---

Le Port-Royal fut érigé en paroisse ecclésiastique, le 30 octobre 1678, par Mgr de Laval, sous le vocable de l'*Assomption de la Bienheureuse Vierge Marie*, et le même jour M. l'abbé Louis Petit en fut nommé le premier curé. Ce missionnaire y exerçait déjà son ministère depuis l'automne de 1676, où il avait remplacé un Franciscain, le Père Laurent Molin. Ce dernier passa douze ans dans les missions de l'Acadie, c'est-à-dire de 1664 jusqu'à l'arrivée de M. Petit. C'est ce religieux cordelier qui, sur l'ordre du chevalier Grand Fontaine, dressa, en 1670-71, le premier recensement nominal de l'Acadie. Avant sa venue aux rivages de l'Ouest de la péninsule de la Nouvelle-Ecosse les Acadiens avaient été dix ans sans aucun secours religieux sous la domination anglaise. En effet, les Pères Capucins qui, depuis 1632, avaient charge des missions acadiennes, les quittèrent en 1654. Ils avaient un couvent de leur ordre à Port-Royal où ils étaient au nombre de douze en 1650. Ils y fondèrent même en 1640, un séminaire pour l'instruction des Acadiens et des Sauvages.

Au mois de mai 1650, d'Aulnay de Charnisay se noya dans la rivière de Port-Royal.

A l'été de 1653, Emmanuel LeBorgne, sieur de Coudray, et chevalier de l'ordre de Saint-Michel, prit possession de Port-Royal à titre de créancier de d'Aulnay, et de la sorte il devint seigneur d'une partie de l'Acadie. Un an plus tard, Robert Sedgewicke s'empara de la capitale de l'Acadie au nom de Cromwell.

La capitulation fut signée le 16 août 1654, et l'avant dernier article est ainsi conçu :

“ Les Révérends Pères missionnaires auront la liberté de retourner en France, et s'ils veulent rester au pays, cela leur sera permis, à condition qu'ils se tiennent éloignés de deux à trois lieues de la forteresse.”

La condition imposée aux Pères Capucins de se tenir éloignés de six à neuf milles du fort, près duquel était leur séminaire, les porta à abandonner Port-Royal et à retourner en France, en 1654. Or, à partir de cette date jusqu'à l'arrivée du Père Laurent Molin, en 1664, il n'y eut aucun missionnaire à la capitale de l'Acadie.

Vers la mi-juin 1690, quatre semaines après le sac de Port-Royal par les soldats de Phips, deux corsaires y arrivèrent et achevèrent l'œuvre des Néo-américains. Ceux-ci s'étaient contentés de piller, ceux-là brûlèrent, non seulement le fort et les magasins, mais encore l'église et vingt-huit maisons.

Or, les registres des actes de baptême, mariage et sépulture faits à la Hève et à Port Royal par les Pères Capucins, de 1632 à 1654, et ensuite par le Père Molin et les abbés Petit, Geoffroy et Trouvé, de 1664 à 1690, ont dû être détruits dans l'un ou l'autre de ces exploits.

Durant la captivité des abbés Petit et Trouvé à Boston, les missionnaires desservant Beaubassin et les Mines ont fait tout probablement, quelques visites à Port-Royal, et un nouveau registre a dû être commencé à l'été ou à l'automne de 1690, et il fut continué jusqu'en 1702. Qu'est devenu ce volume? Mystère.

A l'automne de 1693, l'abbé Petit fut rappelé à Québec, et l'abbé Abel Maudoux alla le remplacer à la cure de Port-Royal. Le dernier acte de celui-ci, inscrit sur les registres des Trois-Rivières, m'écrit M. le chanoine Ls. Richard, est du 25 août 1683. M. Maudoux fut curé de Port-Royal jusqu'à l'automne de 1702.

C'est ce missionnaire qui a commencé le plus ancien des deux volumes des registres de Port-Royal conservés à Halifax, mais il n'y a inscrit que deux actes. Le

premier est un baptême fait le 1er mai 1702, et l'autre une sépulture à la date du 21 octobre 1702.

Ce registre est divisé en trois parties. L'une est pour les baptêmes, l'autre pour les sépultures et la dernière pour les mariages.

Sur le premier feuillet de ce volume on lit l'inscription suivante :

“ Registre des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste du Port Royal, à commencer l'an de Notre Seigneur mil sept cent deux, mois de septembre.”

A. MAUDOUX, ptre miss.

Donc le fait que M. Maudoux n'a inscrit que deux actes sur ce registre : un baptême, le 1er mai 1702, et une sépulture, le 21 octobre de la même année, montre l'existence d'un autre registre qui fut continué jusqu'au mois d'octobre 1702. C'est celui qui a du être commencé en 1690. Il n'est pas à Halifax, et c'est assez probable qu'il a été détruit.

De Brouillan, gouverneur de l'Acadie, arriva à Port-Royal le 20 juin 1701. Il quitta, d'après l'ordre du roi, le gouvernement de Plaisance, à Terre-neuve, pour celui de l'Acadie. A son arrivée ici, il constata que les habitants avaient l'habitude d'aller prendre leurs ordres chez M. le curé Maudoux, et il s'en plaignit au ministre de la marine, dans un mémoire en date du 6 octobre 1701. Il y dit que comme il n'y avait pas d'aumônier au fort de Port-Royal, il a retenu les services d'un Père Récollet de Plaisance <sup>(1)</sup>. Or le Récollet dont parle de Brouillan n'est autre que le Père Félix Pain.

---

(1) Les Récollets de la Province de Bretagne furent installés à Plaisance à la fin de juin 1689, par Mgr de St-Valier, lors de son second voyage en Acadie.

La date précise de son arrivée à Port-Royal restera probablement toujours un point obscur pour les historiens. Est-ce à l'automne de 1701, ou au printemps, ou encore à l'été de 1702, qu'il vint à Port-Royal ? Voilà ce qu'il m'a été jusqu'à présent impossible de connaître.

Mais ce qu'il y a de certain c'est que ce religieux était à Port Royal le 26 octobre 1702. Car, ce jour-là il a inscrit son premier acte sur le registre susénoncé. C'est un acte de sépulture, et il vient immédiatement après celui fait par M. Maudoux, le 21 du même mois. Le Père Félix Pain se donne dans cet acte le titre d' " aumônier du fort, faisant les fonctions curiales."

A-t-il fait des actes avant cette date sur le volume disparu ? C'est assez probable. Quoi qu'il en soit, le 18 juin 1703 il commença à ajouter à son nom le qualificatif de " curé de Port-Royal." Le Père Félix Pain remplit les fonctions curiales jusqu'à la fin de septembre de la même année.

Le 30 septembre 1703, on rencontre pour la première fois la signature du Père Patrice René. Celui-ci signe " curé et supérieur de la Mission." Son dernier acte inscrit sur le registre est du 9 octobre 1703. Il ne garda la charge de curé qu'une année, et y fut remplacé par un autre : le Père Justinien Durand dont le premier acte inscrit sur le registre est du 25 octobre 1704. Celui-ci prit en arrivant les titres de " Grand Vicairé de l'Evêque de Québec, et curé de la paroisse Saint-Jean-Baptiste de Port-Royal."

Quant au Père Félix Pain son dernier acte sur le registre est du 8 juin 1706. Il quitta alors Port-Royal et alla prendre la desserte de Beaubassin.

Les Récollets de la province de Bretagne avaient une maison à Port-Royal qui fut incendiée à l'automne de 1708. C'est assez probablement ce qui occasionna le départ du Père Patrice René au mois d'octobre de la même année.

Les Pères Pain et René ne furent point nommés curés de la paroisse de Port-Royal. Mais ils prirent cette appellation en attendant la nomination officielle d'un successeur à M. Maudoux.

Le 15 mars 1702, le ministre écrivit à de Brouillan pour lui apprendre que Sa Majesté a trouvé bon de faire repasser en France M. Maudoux, et de le remplacer par un autre missionnaire.

M. Maudoux quitta Port Royal à l'automne de 1702, et on le trouve en France au commencement de l'année suivante, où il porta des plaintes graves contre de Brouillan et de Bonaventure à propos des scandales qu'ils causaient tous deux à Port-Royal.

Le 6 juin 1703, le roi enjoignit un ordre au greffier de supprimer des Registres une déclaration du curé Maudoux injurieuse à de Brouillan.

Le 6 juin 1704, le ministre informa de Brouillan que le roi remplaçait le curé Maudoux par l'abbé de St-André, de l'Ordre des Prémontrés. Cette lettre contenait aussi des instructions pour se bien entendre avec lui. L'abbé de St-André ne vint pas en Acadie, et il fallut nommer une autre personne à la cure de Port-Royal. Le choix tomba sur le Père Justinien Durand, et il fut des plus judicieux. C'était, je crois, un Récollet de la Province de Paris, et il venait directement de France, lorsqu'il arriva en Acadie au mois d'octobre 1704.

PLACIDE-P. GAUDET

---

LES TROUPES DE LA NOUVELLE-FRANCE EN 1721

Liste des officiers des troupes du détachement de la Marine en la Nouvelle-France, avec le nombre de soldats, suivant la revue qui en a été faite le 1er octobre 1721.

Capitaines.	Lieutenants.	Enseignes.	Lieuts reformés.	Sergents.	Caporaux.	Ansessades.	Soldats.	Total.
St-Martin. ....	Boishébert.....	Fonville .....	La Pérade. ....	2	3	3	19	27
Blainville. ....	Bragelogne.....	Le chev. de Ramezay	Hertel, père .....	2	3	3	19	27
Tonty.....	Contrecoeur.....	Celoron .....	St-Michel.....	2	3	3	19	27
Sabrevois .....	Herbin .....	La Verandrie.....	Langy .....	2	3	3	19	27
Bégon .....	Frérotmort.....	Lespervanches.....	.....	2	3	3	20	28
De Ganne .....	Villiers.....	Le chev. de Ganne.	.....	2	3	3	29	28
Lignery.....	Lafresnière.....	Noyan .....	.....	2	3	3	20	28
Repentigny.....	La Valterie.....	Repentigny.....	.....	2	3	3	20	28
La Corne.....	La Ronde.....	Le chev. de Cabanac.	.....	2	3	3	20	28
Montigny .....	St-Michel.....	Boucherville.....	.....	2	3	3	19	27
St-Vincent.....	Cournoyer.....	Rigauville .....	.....	2	3	3	19	27
Deschailions.....	Duplessis .....	Verchère .....	.....	2	3	3	20	28



## TABLE DES MATIÈRES

---

Acadiens, Un épisode de l'expulsion des.....	41
" Alcide," Les prisonniers de l'.....	32
Allemands à la Beauce, Les.....	224
Aloigny de la Groix, La famille d'.....	155
Assigny, Le sieur Le Moyne d'.....	94
Aubusson, Antoine du Verger d'.....	241
Audy, Le peintre.....	192
Baie des Esquimaux, La découverte de la.....	124
Balch, Thomas.....	96
Bataille du 9 juillet 1755, La . . . . .	192, 222
Batoche, L'origine du nom.....	160, 191
Baudoin, Madame.....	288
Beaujeu, L'abbé de.....	124
Belliveau, Charles.....	48
Biencourt de Poutrincourt.....	122
Black, Henry.....	352
Bleu et Rouge, Origines des appellations, 128, 159, 190, 223	
Bouchel d'Orcéval, M. de.....	160, 185
Campbellton, Origine du mot.....	60
" Capricieuse " à Québec, La . . . . .	352
Carleton, Missionnaire et curés de . . . . .	59
Céloron, Les compagnons de M. de.....	62
Champigny de Noroy, A propos des.....	128, 222
Chapitre de la cathédrale de Québec, 3, 33, 65, 97, 129, 161, 193, 225, 257, 289, 321, 353	
Cloche de Québec, La.....	54
Collot, Le général . . . . .	32, 187
Colombe, " officier ", M. de.....	96
Créole de la Louisiane, Le premier.....	191
Croizille, La famille de.....	256, 351
Daine, Le magistrat de police.....	256
Députés de Bellechasse, Les.....	256, 319
Deshayes, L'hydrographe.....	64, 96, 159
Donacona, Le chef.....	320
Dorion, L'artiste au daguerréotype.....	352

Douhet, Jean de.....	241
Dumesny-Noré, Le major des troupes.....	126
“ Eléphant ”, Le naufrage de l'.....	60, 94
Façon de Montréal, La.....	192
Fornel, L'abbé.....	19
Foucault, Denis-Nicolas.....	256, 316
Frontenac, La comtesse de.....	256
Gagné, Jacques.....	64
Gannes-Falaise, L'abbé Pierre de.....	161, 193, 225
Grandfontaine, Le chevalier d'Andigny de.....	89
Gaudais-Dupont, Le commissaire.....	192
Hazeur de L'Orme, Le chanoine, 3, 33, 65, 97, 129, 161, 193, 225, 257, 289, 321, 353	
Jarret—Voir Verchères.....	
Jean-Baptiste, Le sobriquet.....	128
Jésuites du Canada, Les anciens.....	224
Jonquière, Clément de La.....	156
— L'abbé de La.....	128, 190
— La famille de Cabanac de La.....	188
— Le colonel réformé de La.....	96
Joibert de Marson et de Soulanges, Les.....	56
La Corne, Le chanoine Jean-Marie de, 3, 33, 65, 97, 129, 161, 193, 225, 257, 289, 321, 353	
Laforce, L'interprète.....	288
Lantagnac, Catherine-Ignace Adhémar.....	350
— Gaspard Adhémar de.....	345
— Marie-Anne Adhémar de.....	350
— La famille Adhémar de.....	343
La Tour, l'abbé de.....	3
Lauberivière, Mgr de.....	97
— Oraison funèbre de Mgr de.....	303, 337
Legendre, Les ouvrages de Napoléon.....	160, 254
Le Maire, Le commissaire de marine.....	64
Lespinay, gouverneur de la Louisiane, M. de.....	125
Le Vasseur de Néré, L'ingénieur.....	23
L'Isle-Dieu, L'abbé de.....	18
Lotbinière, Le chanoine Chartier de.....	33
“ Lys ”, Les prisonniers du.....	32
Macarty, Le capitaine.....	61

Marion-Lafontaine, Nicolas.....	88
Millière au Canada, M. de.....	63
Minutoro, Madame de.....	256
Montcalm, Le fils du marquis de.....	96
Naufrage de l'île aux Œufs.....	224
Noblesse Canadienne, La.....	96
Noyon, Jacques de.....	183
Phips, Le parlementaire de Phips.....	287
Plamondon, L'artiste.....	352
Portneuf, Le premier baron de.....	160
Poutrincourt, M. Biencourt de.....	122
Prouville, L'autographe de M. de Tracy.....	64, 256, 285
Québec, La cloche de.....	54
— Palais de justice de.....	252
Rivière-du-Loup, Origine du nom.....	160
Rouge et bleu, L'appellation.....	128, 159, 190, 223
Saint-Laurent, Le comte de.....	160, 255
— — La comtesse de.....	192
Saint-Vallier, Oraison funèbre de Mgr de.....	80, 110
Saint-Vincent de Paul, Pénitencier de.....	352
Sauvole, Le sieur de.....	90
Savage, Le capitaine.....	287
Soulanges, Les Joibert de.....	56
Stobo, L'évasion de l'ôtage.....	147, 175
Subercase, Le sieur de.....	288
" Tant pis, tant mieux ".....	220
Tracy, M. de.....	256, 285
Vallier, Le chanoine.....	145
Van Braam évadé de Québec en 1757.....	147, 175
Vaudreuil, Le dernier gouverneur de.....	32
— L'expédition de M. de.....	64
Verchères, François Jarret de.....	209
— Jean-Baptiste Jarret de.....	252
— L'héroïne Jarret de.....	243, 274, 299
— Louis-Marie Jarret de.....	250
— Pierre Jarret de.....	244
Vide-poche, Origine du mot.....	32, 124
Villieu, Lettres de naturalité pour le sieur de.....	217

---

---

**VIENT DE PARAITRE**

**Histoire de L'Acadie**  
**Province de Québec**

— PAR —

**L'abbé S.-A. Moreau, Ptre**  
Curé de St Jacques-le-Mineur.

—  
**Orné de plusieurs belles gravures**

—  
*Prix : \$1.00 l'exemplaire*  
(Franco . \$1.15)

—  
En vente chez J.-P. Garneau, libraire, rue  
de la Fabrique, Québec ; Cadieux & Derome,  
libraires, rue Notre-Dame, Montréal ; Granger  
& Frères, libraires, rue Notre-Dame, Montréal,  
et chez l'auteur, Saint-Jacques-le-Mineur.

---

---

DICTIONNAIRE BIOGRAPHIQUE

— DU —

# Clergé canadien-français

PAR L'ABBÉ J.-B.-A. ALLAIRE

---

## LES CONTEMPORAINS

Un volume de in-8 de 632 pages en petits caractères et illustré de 412 portraits; *édition de luxe.*

---

M. l'abbé J.-B.-A. Allaire, curé de Saint-Thomas-d'Aquin, s'est révélé au public canadien comme un chercheur averti dans sa belle "Histoire de Saint-Denis-sur-Richelieu", où il a su joindre toutes les qualités d'un historien impartial et clairvoyant à une documentation aussi sûre qu'étendue.

Un semblable commencement ne pouvait être sans lendemain, et M. l'abbé Allaire n'est pas de ceux qui se reposent indolemment sur les lauriers conquis. Le voici donc qui nous arrive aujourd'hui avec un "Dictionnaire biographique du Clergé canadien-français."

Il y a là, réunis dans un volume de quelque six cents pages, 3,600 notices biographiques. Tous les évêques et prêtres canadiens-français, en quelque pays qu'ils vivent, tous les prêtres français qui travaillent au milieu de nous et même un bon nombre de ceux qui n'ont fait pour ainsi dire que passer dans la province de Québec, y ont leur histoire abrégée.

**Prix: \$2.00 (broché)**

*S'adresser à l'auteur, à St-Thomas d'Aquin.*